



CHARTRE

7 octobre 2013

MISSION

Le mouvement **Toile verte** œuvre à la création, dans le Grand Québec-Lévis, d'un réseau dynamique de milieux naturels et agricoles protégés et mis en valeur afin d'en assurer la fonctionnalité écologique, la pérennité, la connectivité et l'accessibilité à la population.

VISION ET APPORTS

D'ici 2020, le mouvement **Toile verte** de la région du Grand Québec-Lévis sera reconnu par les différentes instances gouvernementales et suscitera une large adhésion de la part des citoyens de la région ainsi que des acteurs du monde agricole, forestier et de la conservation.

La présence de trames vertes et bleues permettra de protéger, de maintenir, ou de restaurer la connectivité écologique afin de préserver la biodiversité grâce à une nouvelle vision du développement. Les milieux naturels de la région du Grand Québec-Lévis seront ainsi intégrés aux politiques et règlements d'aménagement du territoire et le développement se réalisera de manière durable en respectant la capacité de soutien des écosystèmes. Les zones urbaines seront conséquemment mieux densifiées et la population bénéficiera de services écologiques et agricoles à proximité de son milieu de vie. La **Toile verte** contribuera donc favorablement à l'attractivité des zones urbaines en redonnant aux citoyens un accès aux milieux naturels et en leur permettant de bénéficier d'une meilleure qualité de vie. Elle sera un élément clé dans les stratégies régionales d'adaptation aux changements climatiques.

RÔLE

Le mouvement **Toile verte** entend coordonner les actions de plaidoyer et de communication afin de maximiser la portée et l'impact de ses membres. Il a pour objectif de devenir une référence pour les médias, un pôle d'expertise scientifique et un interlocuteur incontournable pour les décideurs municipaux et provinciaux. En ce sens, il renforce les connaissances, suscite l'intérêt et mobilise l'action des citoyens pour la protection de leurs milieux naturels.

ORIENTATIONS

1. Protéger et mettre en valeur les milieux naturels et agricoles du Grand Québec-Lévis.
2. Maintenir et restaurer la connectivité entre les milieux naturels afin de préserver la biodiversité.
3. Améliorer la qualité des milieux de vie en maintenant un contact de proximité avec la nature.
4. Faire reconnaître, maintenir et développer les avantages environnementaux, sociaux, économiques, culturels et de santé publique d'une toile verte.
5. Créer et mettre en œuvre un mécanisme efficace de planification et de déploiement de la toile verte du Grand Québec-Lévis.

OBJECTIFS

Orientation 1

Protéger et mettre en valeur les milieux naturels et agricoles du Grand Québec-Lévis.

- Protéger l'ensemble des milieux naturels dont :
 - les milieux humides et riverains situés sur le territoire,
 - les boisés et les forêts matures ou à haute valeur écologique.
- Protéger l'ensemble des terres agricoles et espaces cultivables.
- S'assurer qu'au moins 17 % de la superficie du territoire ciblé soit reconnue en aires protégées.
- Mettre en valeur les milieux naturels.
- Assurer la vocation agricole et forestière des terres et favoriser des pratiques durables.
- Favoriser l'utilisation des espaces cultivables en milieu urbain.

Orientation 2

Maintenir et restaurer la connectivité écologique entre les milieux naturels afin de préserver la biodiversité.

- Assurer la pérennité, l'intégrité et la connectivité des milieux naturels et agricoles, et, au besoin, les restaurer.
- S'inscrire dans les démarches interrégionales de mise en place de corridors écologiques.
- S'assurer que l'ensemble des milieux naturels protégés soient interconnectés pour assurer le maintien de la protection des habitats.
- Favoriser la biodiversité des milieux agricoles pour qu'ils puissent concourir à la connectivité écologique des milieux naturels.
- Mettre en place des corridors écologiques permettant de relier entre eux les milieux naturels isolés sur le territoire afin de former des couloirs d'importance vitale aux déplacements de la faune.
- Élaborer une stratégie de conservation des corridors écologiques en concertation avec les acteurs des divers milieux institutionnels ainsi qu'avec les propriétaires forestiers et les producteurs agricoles.
- Protéger les bandes riveraines et restaurer les berges érodées des cours d'eau.

Orientation 3

Améliorer la qualité des milieux de vie en maintenant un contact de proximité avec la nature.

- Favoriser le développement de communautés plus denses afin de contrer l'étalement urbain.
- Encourager l'adoption de pratiques agricoles et forestières compatibles avec la proximité des milieux urbanisés.
- Protéger et mettre en valeur l'ensemble des paysages culturels et patrimoniaux.
- Protéger une couverture arborée d'au moins 25 % sur le territoire urbanisé, notamment pour lutter contre les changements climatiques, les îlots de chaleur, la pollution atmosphérique et le débordement des égouts pluviaux.
- S'assurer qu'au moins 12 % du territoire à l'intérieur du périmètre urbanisé soit composé de milieux naturels.

- Protéger totalement les milieux naturels d'intérêt en territoire urbain.
- Contribuer à la qualité de vie des citoyens et à l'attractivité des zones urbaines en protégeant les paysages culturels et patrimoniaux.
- Redonner aux citoyennes et aux citoyens un accès aux milieux naturels, et faire en sorte que toutes et tous puissent disposer d'au moins un milieu naturel ou un espace vert arboré à moins de 400 mètres de leur lieu de résidence.
- Veiller à ce que les pratiques en aménagement urbain soient modifiées afin d'atteindre les objectifs du mouvement.
- Maintenir et développer les écoquartiers en conformité avec des chartes reconnues.

Orientation 4

Faire reconnaître, maintenir et développer les avantages environnementaux, sociaux, économiques, culturels et de santé publique d'une toile verte.

- Faire reconnaître que les investissements dans les infrastructures vertes sont générateurs de gains pour les finances publiques.
- Faire en sorte que la présence d'une toile verte bonifie l'offre écotouristique du Grand Québec-Lévis par la valorisation des trois grands axes que sont la nature, le fleuve et la culture.
- Permettre le maintien et accroître la valeur des fonctions écologiques et économiques générées par les milieux naturels et agricoles dans la région.
- Utiliser de manière durable les ressources naturelles du territoire.
- Favoriser la production agricole locale et l'agriculture urbaine dans une perspective de renforcement du marché alimentaire régional.
- Positionner la toile verte comme un outil de justice environnementale.
- Améliorer la santé physique et psychologique de tous les citoyens en luttant notamment contre le syndrome du déficit en nature, l'obésité, les maladies cardiovasculaires, les maladies pulmonaires chroniques et les maladies mentales.

Orientation 5

Créer et mettre en œuvre un mécanisme efficace de planification et de déploiement de la toile verte du Grand Québec-Lévis.

- Contribuer à la réflexion et définir un cadre de mise en œuvre cohérent afin de doter le Grand Québec-Lévis d'une véritable toile verte.
- Susciter l'adhésion au projet de toile verte du plus grand nombre d'acteurs des milieux environnementaux, agricoles, forestiers, gouvernementaux, régionaux, municipaux, ainsi que des citoyens.
- S'appuyer sur les expertises présentes dans les différents milieux.
- Faire en sorte que la toile verte soit intégrée dans les outils réglementaires, les mécanismes de financement des organismes et des projets, et dans les orientations gouvernementales.
- Favoriser la mobilisation et l'implication citoyenne dans le projet de toile verte, notamment en améliorant le contact du grand public avec les milieux naturels et agricoles.



**cre-capitale
nationale**
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE



AF2R
Association forestière
des deux rives



Québec **Arbres**



VIVRE EN VILLE
la voie des collectivités viables



sensible à tous les milieux